



## Communiqué de presse

25 novembre 2020

# Paris 2024 présente un nouveau concept qui renforce ses atouts de départ

Fruit d'un travail collectif entamé il y a six mois, la nouvelle carte des sites de compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été présentée au Bureau Exécutif du 25 novembre 2020. Ce concept optimisé consolide ses points forts initiaux : il permet de mutualiser certains sites et de faire des économies budgétaires, pour encore plus de sobriété ; tout en conservant la dimension spectaculaire, la responsabilité environnementale et l'ancrage territorial des Jeux de Paris 2024, notamment en Seine-Saint-Denis. Sur la base de ces propositions présentées en Bureau Exécutif, les échanges vont se poursuivre avec les Fédérations Internationales, le CIO et l'IPC puis soumises au Conseil d'administration de Paris 2024 le 17 décembre prochain.

### A retenir

- Un concept optimisé, pour encore plus de sobriété budgétaire et environnementale
- Un concept toujours aussi spectaculaire, qui conserve l'ensemble de ses sites emblématiques
- Un concept toujours aussi compact et efficace - 24 sports olympiques (sur 32) dans un rayon de 10 km autour du Village des athlètes
- Un concept 100% accessible en transport en commun
- Un concept qui renforce son héritage en Seine-Saint-Denis

## Faire évoluer le concept tout en préservant l'ADN des Jeux

Paris 2024 a décidé de revoir et d'optimiser sa carte des sites de compétition pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette démarche a été lancée dès le printemps 2020 en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Paris 2024 s'est appuyé sur les critères d'instruction suivants :

- La réduction des coûts
- La faisabilité technique et opérationnelle



- La préservation des grands marqueurs du projet : la dimension spectaculaire ; la qualité de l'expérience offerte aux athlètes et aux spectateurs ; l'ambition environnementale ; un héritage et un ancrage territorial fort en Seine-Saint-Denis.

Dans ce cadre, il a été décidé de mettre l'accent sur la mutualisation des sites de compétition, une meilleure utilisation des sites déjà existants et la réduction du nombre de sites temporaires.

## **Tenir compte des contraintes et saisir de nouvelles opportunités**

Ce nouveau concept olympique et paralympique conserve l'esprit et l'excellence de celui qui a été présenté en candidature. C'est essentiellement la répartition des sports sur les sites qui évolue.

Dans le cadre d'un travail étroit avec les acteurs publics et les fédérations sportives, la révision du concept a permis de mutualiser des sites déjà existants. Certains sites pourront accueillir plusieurs sports, et pour plus de cohérence, de nouveaux sites accueilleront la même programmation sportive pour les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques. Ainsi, le para tennis de table sera sur le même site que le tennis de table ; idem pour le para judo et le para taekwondo.

Cette mutualisation efficace permettra de supprimer deux sites temporaires - l'Arena Le Bourget, et le Stade Aquatique Olympique. Elle permettra également de réduire le nombre total de sites, en supprimant le Stade Jean-Bouin et en passant de 8 à 7 le nombre de stades accueillant les épreuves de football. Cette mutualisation permettra enfin de faire des économies budgétaires et de réduire l'impact carbone des Jeux.

## **Un concept qui renforce ses atouts de départ**

Le concept révisé conserve sa dimension spectaculaire. Il continue de s'appuyer sur des sites sportifs de renommée mondiale (Stade de France, stade Roland-Garros, Arena La Défense, Arena Bercy, Vélodrome national, Golf national, etc), et sur des sites iconiques de Paris et de sa région (Concorde, Invalides, Grand Palais, Champ de Mars, Tour Eiffel, Champs-Élysées, Château de Versailles, etc).

Le concept conserve également son efficacité (80% des sites à moins de 30 min du village), sa compacité (24 sports dans un rayon de 10 km autour du village ; 29 dans un rayon de 30 km) et son accessibilité – chaque site est desservi par les transports en commun et est accessible aux personnes en situation de handicap.

Enfin, le concept respecte les équilibres territoriaux. La Seine-Saint-Denis, notamment, est plus que jamais au cœur du projet. Elle accueille toujours 5 sports olympiques : l'athlétisme, les épreuves aquatiques de natation artistique, de plongeon et de water-polo, l'escalade, le rugby à 7 et le tir. Les échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs ont permis qu'un site pérenne supplémentaire (escalade) soit construit et laissé en héritage.



Dans le cadre des Jeux Paralympiques, la Seine-Saint-Denis accueillera désormais des épreuves « hors les murs », le marathon paralympique et la course cycliste sur route paralympique, qui sillonneront le territoire pour une mise en valeur unique auprès des spectateurs et des téléspectateurs du monde entier. L'épreuve grand public de cyclisme sur route sera également organisée en Seine-Saint-Denis.

## Paris 2024 poursuit sa démarche pour finaliser la révision de son projet en fin d'année 2020

Les propositions présentées en Bureau Exécutif feront l'objet de discussions avec les Fédérations Internationales, le CIO et l'IPC. Elles seront ensuite soumises au Conseil d'Administration de Paris 2024 du 17 décembre prochain, qui dévoilera également les sept villes accueillant les compétitions de football (le processus de sélection est toujours en cours). Malgré le contexte sanitaire, Paris 2024 respecte donc le calendrier qu'il s'était fixé.

Un peu avant, à l'issue du Comité exécutif du CIO qui aura lieu du 7 au 11 décembre, le programme sport des Jeux de Paris 2024 aura été dévoilé : validation des quatre nouveaux sports proposés par Paris 2024 et annonces des épreuves et nombres d'athlètes composant le programme des Jeux de Paris 2024 ».

### Contacts presse Paris 2024

Alexandre VILLEGER – +33 7 50 97 37 32 – [avilleger@paris2024.org](mailto:avilleger@paris2024.org)

Christophe PROUST – +33 6 21 60 32 69 – [cproust@paris2024.org](mailto:cproust@paris2024.org)

Anne-Solène ROUDEL – +33 6 73 07 87 61 – [asroudel@paris2024.org](mailto:asroudel@paris2024.org)

### Paris 2024

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le premier événement sportif au monde avec un impact médiatique incomparable. Ils rassemblent 10 500 athlètes olympiques et 4 350 paralympiques, provenant respectivement de 206 et 182 délégations réparties sur les cinq continents. Ils sont suivis par plus de 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs du monde entier à travers plus de 100 000 heures de diffusion TV. Ils constituent, parmi tous les événements mondiaux sportifs, économiques ou culturels, un événement inégalé, dont la puissance démultiplie les impacts.

Créé en janvier 2018, Paris 2024 est présidé par Tony Estanguet, triple champion olympique et membre du CIO. Il est administré par un Conseil d'Administration (CA), qui réunit l'ensemble des membres fondateurs du projet : le CNOSF, la Ville de Paris, l'Etat, la Région Île-de-France, le CPSF, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis et des représentants des collectivités locales concernées par les Jeux.

#### Partenaires Mondiaux



#### Partenaires Premium



#### Partenaire Officiel

